

Les bancs de l'église de Gémeaux et leurs titulaires à la fin de l'Ancien Régime

Le plan de l'église de Gémeaux, à la fin de l'Ancien Régime, montre le détail des bancs et de leurs titulaires. Le registre dans lequel est inséré ce document précise les sommes payées volontairement par les paroissiens ; il détaille la position exacte de chaque habitant dans l'église, lieu de rassemblement de toute la communauté. Ce plan est l'expression des hiérarchies sociales et de la dévotion religieuse à Gémeaux à la veille de la Révolution.



À la fin de l'Ancien Régime, l'église paroissiale est plus qu'un lieu de culte. Elle est aussi le lieu de rassemblement unique de la communauté des habitants : lieu de délibérations, de diffusion de l'information officielle (législative, fiscale, etc.). Il faut imaginer les villages et les bourgs sans maison commune (ou mairie) ni, bien sûr, salle polyvalente.

Les places dans l'église paroissiale sont fixes et attribuées officiellement, comme en témoigne, pour la paroisse de Gémeaux, un document très complet.

À partir de 1765, la fabrique (organisme qui gère les aspects matériels de la paroisse) remet la situation à plat pour attribuer, notamment, les places vacantes par le décès ou le départ des titulaires.

Cette opération figure dans un registre composite qui rassemble plusieurs types d'informations sur les biens de la fabrique à la fin du XVIII^e siècle : « mémoire de l'argenterie, ornements et linges de la paroisse de Gemeaux » ; inventaire des archives (1787) ; état des cens dus à la fabrique (par climats, terres et vignes) ; état des principaux (c'est-à-dire des capitaux) des rentes dues à la fabrique en 1784.

	Places
Bancs du Chœur	11
Entre le pilier de l'autel St. Vincent et la grande allée	3
Entre le pilier de l'autel St. Roy et la grande allée	9
Sous les Clochers et devant de la chapelle	15
Devant l'entrée de la chaire	15
Entre la chaire et la grande allée	16
Sous les Clochers à côté de la grande	17
Entre l'autel St. Anne et la grande allée	19
Entre l'autel de la St. Pierre et la grande allée	21
Entre le premier banc à gauche de l'autel de la St. Pierre	23
Bancs de la nef devant l'autel de la St. Pierre	25
Bancs de la nef devant l'autel St. Anne	27

Cj Carthe

~~189~~
1870

Quatrième Eau

22

La première Eau Recome par la femme de
Nicolas Landray a pie' Cinq sols li. . . . 0 5 0

La seconde Recome par la fille de pierre
Naudet a pie' a une a pie' vingt quatre sols. 1' 4 0

La troisième Recome par la femme de
pierre Guindoy a pie' vingt quatre sols. 1' 4 0

La quatrième Recome par la femme de
pierre Gauchier a pie' Cinq sols li. . . . 0 5 0

Reçu par moi
du second Eau
de la ville de

La cinquième Recome par la femme de
Détien Bilet a pie' vingt quatre sols li. 1' 4 0

La sixième Recome par la femme de
Claude Fauré a pie' Cinq sols li. . . . 0 5 0

La septième Recome par la femme de
Guchard a pie' six sols li. . . . 0 6 0

Cinquième Eau

La première Eau Recome par la femme
de Jean Farjat a pie' Cinq sols li. . . . 0 5 0

La seconde Recome par la femme de Jean
Fibillet a pie' Cinq sols li. . . . 0 5 0

La troisième Recome par la fille de la
cousine Jean mochet a pie' vingt quatre sols. 1' 4 0

La quatrième Recome par la femme de
Jean Brocard dit Joté a pie' Cinq sols li. . . . 0 5 0

La cinquième Recome par la femme
de Rogerot a pie' Cinq sols li. . . . 0 5 0

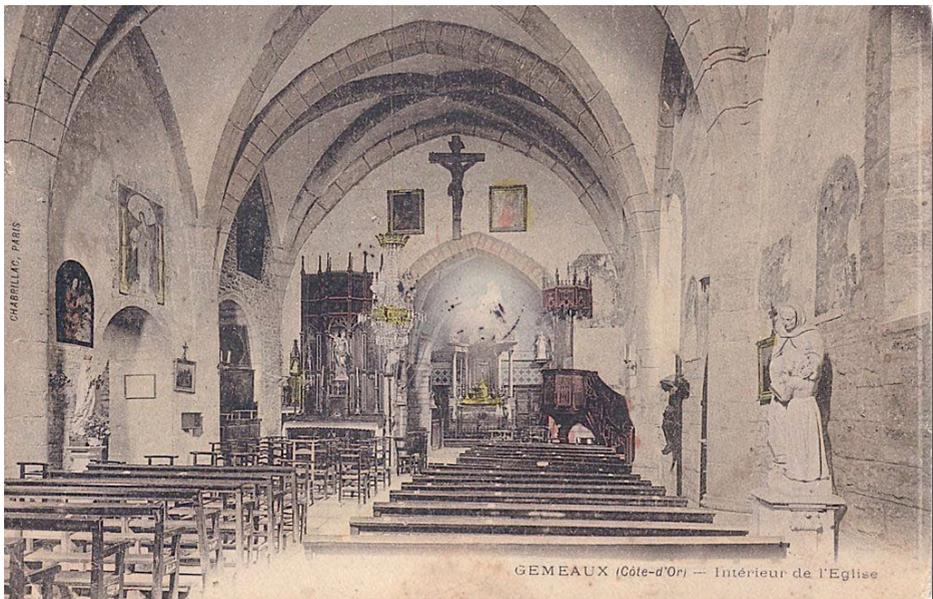
La sixième Recome par la femme de Jean
Griillot fils de Jean a pie' Cinq sols li. . . . 0 5 0

1952 ~~1765~~

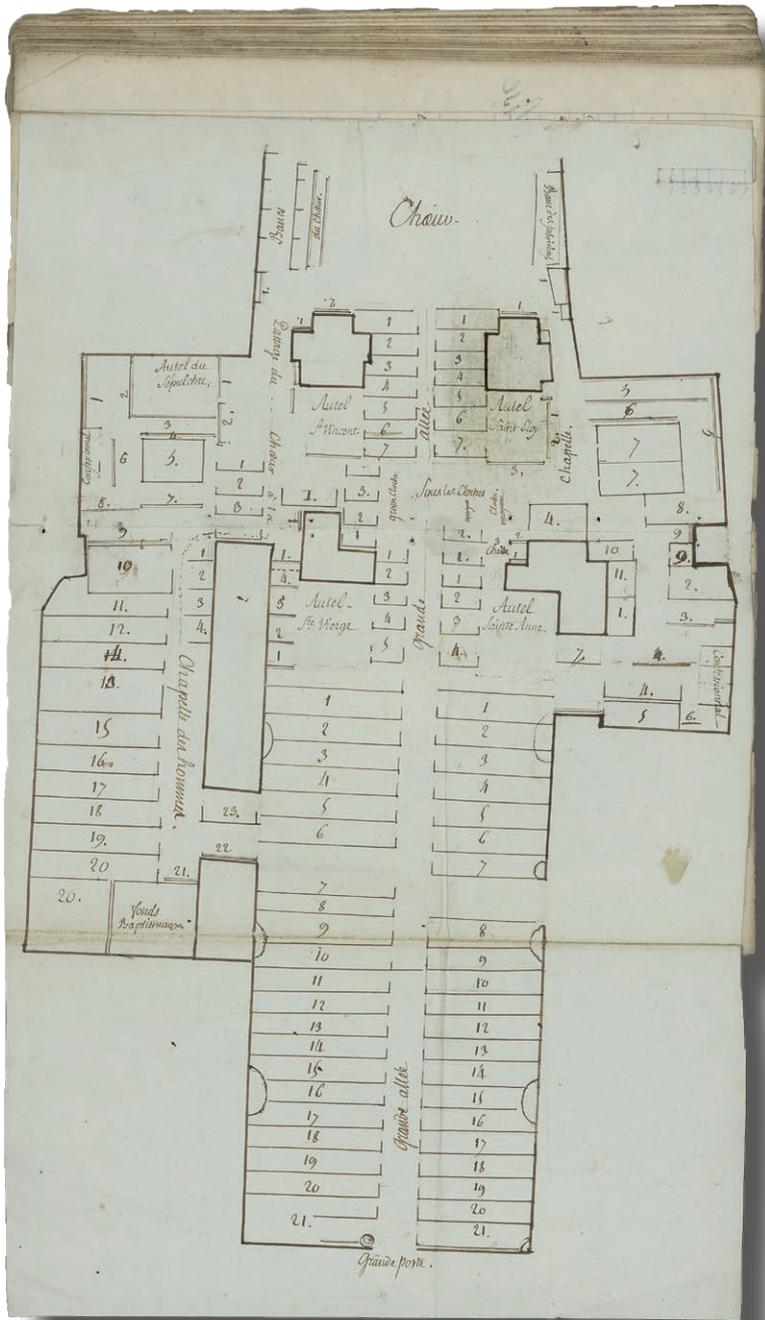
Ensuite vient le plan qui localise les bancs. Il y en a dans tous les recoins de l'église, y compris dans des endroits d'où l'on ne devait guère voir le célébrant.

Enfin le volume se termine par un état topographique des bancs et de leurs titulaires. Chaque banc est localisé et, au sein de chaque banc, chaque place est attribuée précisément. Seuls les adultes sont mentionnés : la mention de « fille de » renvoie probablement à une jeune fille, et l'on ne signale jamais les enfants éventuels des couples.

Parmi les titulaires, on reconnaît peu de patronymes encore portés à Gémeaux actuellement (sinon Gautier, Mugnier ou Grapin). En revanche, des noms désormais disparus à Gémeaux apparaissent plusieurs fois : Bezard, Binet, Brocard, Brulé, Demartinecourt, Doret, Duclos, Fousset, Grandcompain, Guindey, Ladrey, Martenot, Mochot, Mousseron, Pelletier, Pouteau, Rouget, Sordoillet, Thurel.

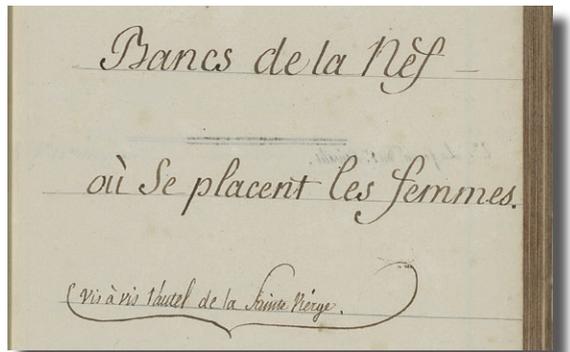


Source : Internet



Les professions n'apparaissent que rarement (laboureur, chirurgien, maître d'école, huissier, tixier [c'est-à-dire tisserand] en toile, notaire, cordonnier...). Il n'y pas de mention de banc seigneurial. Les femmes, qu'elles soient épouses, filles ou veuves, sont soit avec leur famille (notamment à côté de leur mari), soit dans « des bancs de la nef où se placent les femmes ». Il n'y a donc pas de ségrégation sexuée stricte. Il ne semble pas non plus y avoir de ségrégation sociale : on trouve des notaires dans le fond de l'église ; les titulaires d'un même banc ne paient pas tous la même somme (les sommes données vont de 0 à 10 livres).

L'état topographique détaille la liste des bancs du plus honorable au moins honorable : du chœur (côté oriental, lieu du soleil levant, des reliques : espace *ad sanctos* qui est le plus approprié et le plus



honorable) vers le bout de la nef (côté occidental) puis vers les chapelles latérales (nord puis sud) ; en commençant par le côté de l'Évangile (nord), qui est le côté gauche pour les fidèles, mais qui est à la droite du Christ en croix regardant les fidèles du haut de l'autel ; du centre (chœur puis nef) vers les périphéries (chapelles latérales). La liste se déroule donc ainsi : bancs du chœur ; bancs des fabriciens (qui y siègent ès qualités) ; autour de l'autel Saint-Vincent, puis de Saint-Éloi ; « sous les cloches » (croisée du transept) ; escalier de la chaire ; autour des autels Sainte-Anne, puis de la Sainte-Vierge ; bancs de la nef, d'abord côté autel de la Sainte-Vierge, puis côté autel Sainte-Anne ; chapelle des hommes (chapelle latérale nord) ; chapelle des femmes (chapelle latérale sud).

L'intérieur de l'église, du Moyen Âge à la fin du XVIII^e siècle, n'est pas un espace homogène. Les vivants, sur leurs bancs, et les morts, sous leur pierre tombale (qui se trouvent d'ailleurs parfois sous le banc occupé par leurs descendants), entendent être au plus près du chœur et dans les lieux les plus honorables. Les archives judiciaires et seigneuriales de la fin de l'Ancien Régime abondent en litiges et en procès entre coseigneurs, ou entre corps, pour des questions de préséance (à l'église, dans les processions, dans les séances des États, etc.). Ces querelles, balayées par la Révolution et parfois dédaignées par les historiens, nous disent beaucoup sur l'idée que l'ancienne société se faisait d'elle-même, sur ce qu'elle considérait comme honorable ; elles sont une belle source d'histoire culturelle.

Pierre Bourdieu a souligné combien la structure de l'espace social ancien devait être comprise selon ses multiples dimensions : en fonction du capital économique, culturel, social (densité et force du réseau) et symbolique (reconnaissance). Ou, pour le dire autrement, selon cinq critères : dignité, pouvoir, richesse, mérite (entendu comme talent et utilité sociale) et considération. La répartition des habitants de Gémeaux dans l'espace de l'église paroissiale n'obéit pas de manière univoque à une taxonomie juridique ou fiscale stricte, comme le prouvent la quasi-absence de la mention du métier dans le rôle des reconnaissances des bancs ainsi que l'hétérogénéité des sommes versées pour un même banc. Mais, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, la répartition des paroissiens sur les bancs répond à une triple logique : économique (pour l'entretien matériel des bancs), religieuse (on participe plus aisément aux cérémonies si l'on est près du chœur ou de la chaire que si l'on sommeille derrière le confessionnal) et sociale (on imagine que les premières places sont les plus prisées des notables).

Ces anciennes conceptions sont naturellement battues en brèche à la fin du XVIII^e siècle. La Révolution va supprimer ces hiérarchisations et cette « mise en ordre » de la société (il est d'ailleurs significatif que les derniers ajouts ou modifications dans l'état topographique ne soient pas postérieures à mai 1789) : l'article 1^{er} de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune », semble avoir été écrit en référence à notre document ! Les règles d'hygiène vont par ailleurs progressivement bannir les morts de l'intérieur des églises, sauf dérogations ; à cet égard, la Déclaration royale de 1776 instituant la création de cimetières *extra muros* est un jalon important du bannissement des morts.

Il est à noter que, du XIX^e siècle jusqu'au milieu du XX^e siècle, les places furent de nouveau attribuées, et payantes, dans les églises ; la figure, souvent pittoresque, de la chaisière, loueuse de chaises, a laissé des traces dans la littérature : « La chaisière de la cathédrale, à se préoccuper trop âprement de la location de ses chaises, risque d'oublier qu'elle sert un dieu » (Antoine de Saint-Exupéry). On trouve d'ailleurs encore, dans les églises de campagne où les bancs n'ont pas été remplacés, le nom des anciens titulaires gravés sur des plaques de laiton ou le bois des prie-Dieu.



Église de Meursault : Numéro de banc et nom de son titulaire
(1^{ère} moitié du XX^e siècle)